

## **Séance de Conseil Municipal du 2 octobre 2009**

### **Compte-rendu sommaire**

Tous les membres sont présents.  
Secrétaire de séance : Cyrille Gallay

#### **Lecture du compte-rendu de la séance du 12 août 2009**

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 12 août 2009.

#### **Travaux de voirie du Chef-Lieu**

Maryse Grenat informe le Conseil Municipal qu'elle a obtenu une réponse du Président de la Commission voirie du Conseil Général. Le dossier concernant les travaux de voirie du Chef-Lieu repassera en commission au 2<sup>ème</sup> semestre 2010.

#### **Coupes de bois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles G et K ont été proposés à la coupe par l'ONF. Accord à la majorité (3 voix contre).

#### **Vente de bois de chauffage**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que du bois de chauffage avait été mis à la vente antérieurement. La proposition n'avait pas trouvé preneur à l'époque. Deux personnes se sont présentées récemment pour l'achat de ce bois. Le Conseil Municipal doit décider d'un prix au stère. Compte tenu de la qualité du bois et de son accessibilité, Monsieur le Maire propose un tarif à 30€/stère. Accord à l'unanimité.

#### **Demande de classement de la route de Tréchauffé en route départementale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entretien de la route de Tréchauffé est très coûteux (fauchage, nettoyage des fossés, émulsion...). Il propose de demander au Conseil Général un classement de cette voie communale en route départementale.

Alain Requet rappelle que toutes les parcelles sur l'emprise de la route de Tréchauffé n'appartiennent pas à la Commune.

Plusieurs conseillers municipaux s'inquiètent sur le fait que la route de Tréchauffé risquerait d'être déneigée l'hiver. Il sera précisé dans le courrier adressé au Conseil Général que le Conseil Municipal souhaite que la route reste enneigée l'hiver.

Accord à la majorité (2 voix contre, 3 abstentions).

#### **Aire de jeux**

Cyrille Gallay présente le projet de l'aire de jeux. Le concept d'aire de jeux pré-retenu est celui d'Agorespace dans sa version 2000 Classic. Un terrain appartenant à la Commune et situé en dessous du Panoramic serait adapté pour accueillir ce type de structure. Ce terrain déjà plat ne nécessite que très peu de terrassement. Seul l'accès doit être aménagé : celui-ci se fera à partir du chemin reliant le Chef-Lieu aux Mouilles.

Alain Requet rappelle que, selon la pré-étude de l'assainissement, une canalisation en provenance de Belmont et des logements du haut du Chef-Lieu passe à proximité de ce terrain. Une vérification doit être faite à ce sujet.

Maryse Grenat propose de mettre en concurrence plusieurs sociétés qui offrent ce type de service. Des dossiers de demande de subvention seront adressés au Conseil Général et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Des fonds parlementaires seront également sollicités.

#### **Terrains STEP**

Maurice Michaud informe que les actes notariés sont en cours de rédaction pour l'acquisition des terrains sous la route de la STEP.

Il indique également au Conseil Municipal que la clôture de la station d'épuration traverse un terrain qui n'appartient pas à la Commune mais à Monsieur Robert Requet. La clôture sera donc déplacée sur le terrain communal sachant qu'aucune distance minimale n'est nécessaire entre la barrière et les installations de la station.

## **Question diverses concernant la Commune**

### **Cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pierre est venue s'écraser dans le cimetière endommageant une tombe. Il propose au Conseil Municipal de sécuriser le cimetière, soit en rehaussant les barrières ou en mettant en place un grillage. Jugeant que ce genre d'événement peut se produire partout sur le territoire de la Commune compte tenu de la pente, le Conseil Municipal décide de ne pas effectuer de modifications.

### **Location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande pour la location de la salle des fêtes par une association du Biot. L'intéressé souhaitait savoir si la gratuité de la location pouvait concerner les associations d'autres communes ayant des adhérents à La Forclaz. La gratuité ne concerne que les associations dont le siège social est situé sur le territoire de la Commune de La Forclaz.

### **Rideau de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe que le système de tringle du rideau de la salle des fêtes est de nouveau endommagé et doit être changé. Corinne Morand propose de choisir un système plus simple mais plus robuste pour la mobilité du rideau.

### **Convention avec le Conseil Général**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition de convention a été fournie par le Conseil Général pour autoriser les travaux de voirie pour la traversée du Chef-Lieu. Cette convention ne contient que l'autorisation de réalisation des travaux et la répartition des charges d'entretien : le volet financier n'y est pas abordé. Après discussion, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'obtenir un écrit du Conseil Général nous informant de la suite qui sera donnée à ce dossier. La décision est remise à une prochaine séance.

### **Essais de rallye sur la route de Tréchauffé**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des essais de rallye seront réalisés sur la route de Tréchauffé mardi 6 octobre 2009. La route reste néanmoins ouverte et l'accès à la Chèvrerie est possible.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Gallay Gilbert